VILLE DE
PRILLY

Municipalité

Préavis *+ 6,$016
au Conseil communal

sollicitant

un crédit de C-& (64./00., destiné 0 couvrir la
participation de Prilly au 1inancement de la li2ne de tram t1

3ate proposée pour la séance de Commission "

mercredi 6 avril $016 0 19h00
Castelmont, salle /

3élé2ués de la Municipalité " 4lain 5illi6ron et Michel Pelle2rinelli

Route de Cossonay 40
Case postale 96, 1008 Prilly

www.prilly.ch
municipalite prilly.ch

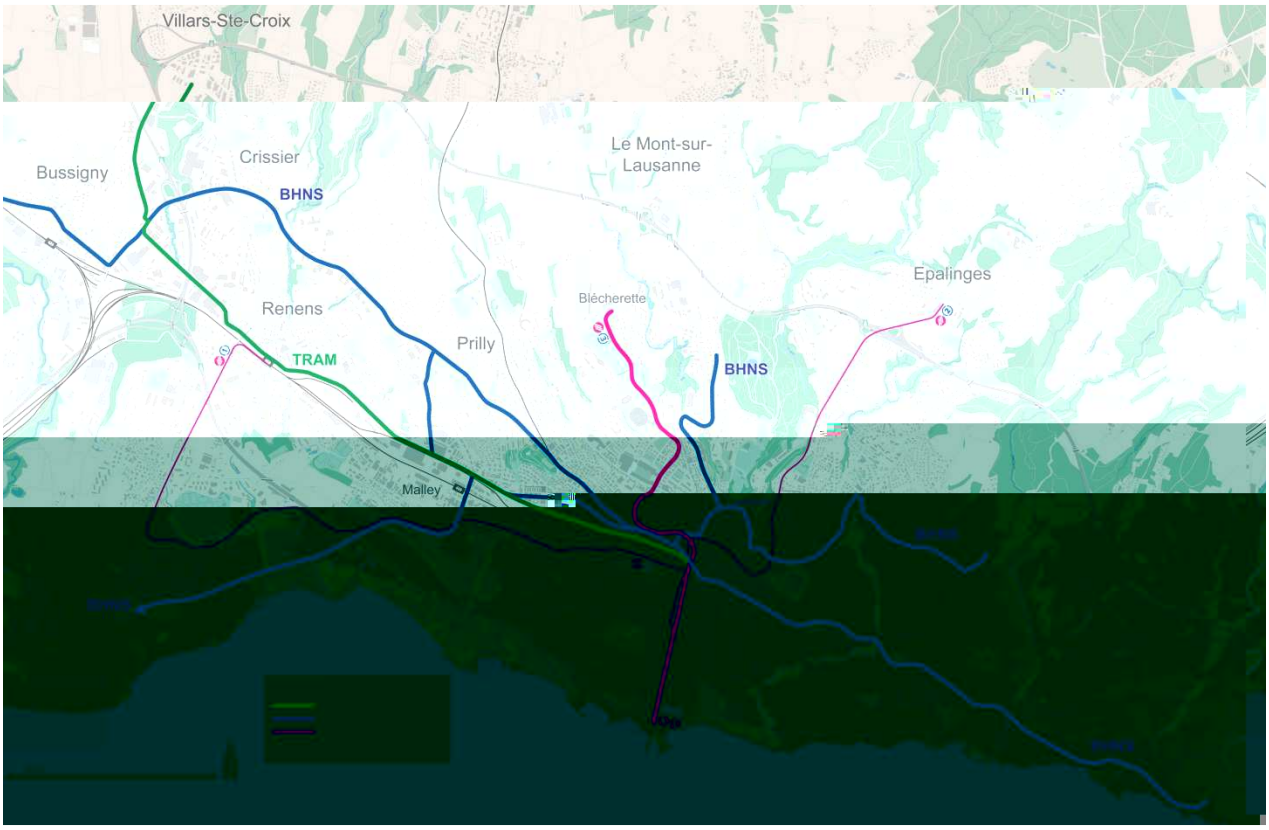
!él " #41 $1 6$$ %$ 11
&a' " #41 $1 6$$ %$ 0(

Prilly, le 1(mars $016

Monsieur 9e Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préam:ule

3ans le cadre du dé)eloppement du réseau de transports pu:lics dé1ini par le Pro;et d.422lomération 9ausanne , Mor2es <P49M=, la 5rand Conseil a adopté un premier décret le $4 mars $009 a1in de 1inancer l.étude de la premi6re étape du réseau d.4'es &orts de !ransports Pu:lics >r:ains <4&!P>= ?ui comprend une partie des li2nes de @-*A, le tram t1 du &lon 0 Renens 5are et le métro m/.



Cette étude ayant atteint son terme, et la Con1édération ayant tout récemment donné son a)al 0 la P4P <Procédure dßappro:ation des plans=, le Conseil d.Ctat sollicite maintenant le 5rand Conseil pour ?uatre nou)eau' décrets pour respecti)ement, le 1inancement de la part cantonale des pro;ets d.ou)ra2e de la li2ne t1 et des @-*A ainsi ?ue le 1inancement des études des étapes sui)antes du réseau 4&!P>. 4 noter ?ue ces in1rastructures sont é2alement 1inancées par le :iais des crédits 1édérau' en 1a)eur du tra1ic d.a22lomération.

9a 7ille de Prilly se trou)e sur le tracé sur le tracé du tram pour une petite portion de son territoire </00 m6tres=, mais tr6s importante au ni)eau du hu: de transports pu:lics ?ue représente la 1uture station Malley,5alicien ?ui sera connectée au' di11érentes li2nes de :us 1%, 18 et // ainsi ?u.0 la halte C&& de Prilly,Malley. 9e présent préa)is porte sur la part de 1inancement nécessaire au' aména2ements prillérans relati1s 0 la réalisation du pro;et de li2ne de tram t1.

Conte'te

9e périm6tre du P49M concerne $6 communes dans un périm6tre compact ?ui compte plus de $%%.000 ha:itants </9 D de la population cantonale= et 1%%.(00 emplois <($ D des emplois cantonau'=. 9e Plan 3irecteur Cantonal <P3Cn= pré)oit d.o11rir les conditions cadre pour l.accueil dans ce périm6tre, de 69.000 nou)eau' ha:itants et 4/.000 nou)eau' emplois 0 l.horiEon $0/0.

9es o**:;**ecti**1**s prioritaires du P**49**M sont, en consé**?**uence, de "

1. dé**)**elopper l**ß**a**22**lomération **)**e **16T d** t **[(**P**)6.41 n** rpu
    1. B -0.1443491( )-2.0306 -0.144349( )11.2259(1)-2.17911((-0.144349( )11.2259(1)0.263714( )-0.1443

9e tracé de la premi6re étape du tram t1 concerne ?uatre communes en empruntant les rues et a)enues sui)antes "

- rue de 5en6)e et a)enue de Mor2es sur le territoire de la Commune de 9ausanneF
- rue de Renens sur le territoire de la Commune de PrillyF
- rues de 9ausanne et du !erminus sur le territoire des Communes de Renens et de Crissier.

9a lon2ueur totale de la plate1orme du tramway 0 réaliser pour la premi6re étape du t1 sBél6)e 0 4.600 m6tres. Cela inclut une arri6re,2are, située 0 lBouest de la station terminus de Renens,5are. 9e tramway parcourra ce tracé en 1(minutes, 0 une 1ré?uence de 6 minutes pendant la ;ournée 0 la mise en ser)ice.

Aur le territoire lausannois et la moitié du tronLon prilléran, la plate1orme du tramway sera implantée au centre de la)oirie. Cette disposition permet de réduire les con1lits entre le tramway et les)oies et acc6s de part et dBautre de la)oirie.

3e l.autre moitié du tronLon prilléran au terminus de Renens, la plate1orme du tramway sera implantée au sud de la)oirie et séparée de la chaussée. Cette conception sBadapte idéalement 0 la morpholo2ie de ce territoire de lBPuest lausannois, mar?uée notamment par la présence des)oies C&& au sud de la plate1orme du t1, minimisant ainsi les con1lits potentiels entre le tramway et les autres modes de transports.

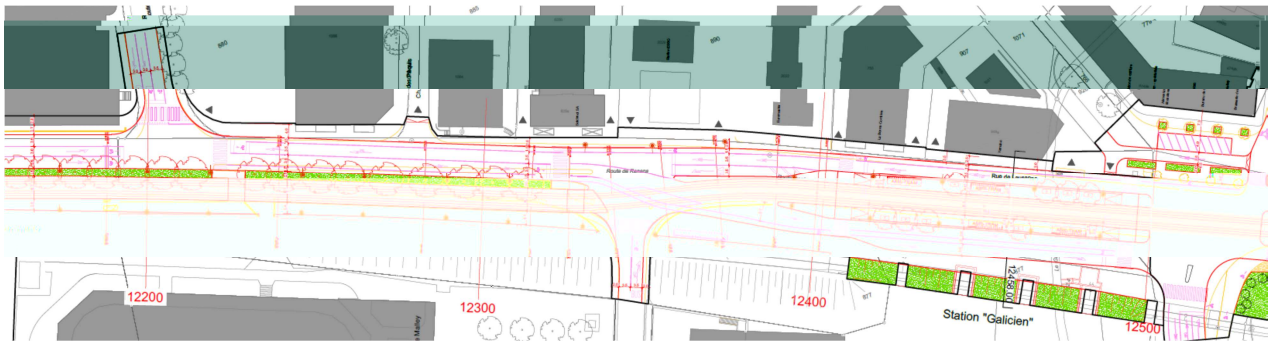
9e tracé de la premi6re étape du tramway t1 pré)oit 10 stations. Cela correspond 0 une inter,distance moyenne entre les stations de lBordre de (00 m6tres. >ne telle distance entre les stations participe é2alement 0 lBatteinte de lBo:;ecti1 de)itesse commerciale.

Chacune des stations a été conLue et aména2ée selon les particularités du conte'te local.

Par ailleurs, les normes dBaccessi:ilité pour les personnes 0 mo:ilité réduite ré2issent systémati?uement lBaména2ement des stations. 9Bacc6s au' tramways depuis le ?uai se 1era de plain,pied, a)ec des espaces horiEontau' et)erticau' minimes. 9e ?uai lui,mMme dé2a2era des cheminements li:res dBo:stacles su11isants pour le con1ort de tous les usa2ers.

Q Prilly

9e tracé du tram t1 parcourra les ?uel?ues /10 m6tres de la route de Renens ?ui séparent les limites communales de 9ausanne et de Renens respecti)ement. Aur cette section, c.est au droit du carre1our route de Renens8chemin du 7iaduc ?ue la plate,1orme du tram passera de centrale 0 latérale. 9e carre1our en ?uestion inclura donc un des deu' secteurs mi'tes t18transports indi)iduels du parcours. Ré2lée par si2nalisation lumineuse, la priorité du tram sera assurée. 4 noter ?ue le chemin du 7iaduc sera destiné au' transports pu:lics e'clusi)ement et ?ue le transport indi)iduel en direction de l.a)enue du Cha:lais sera comme par le passé 0 nou)eau acheminé)ers le carre1our Renens8Cha:lais.

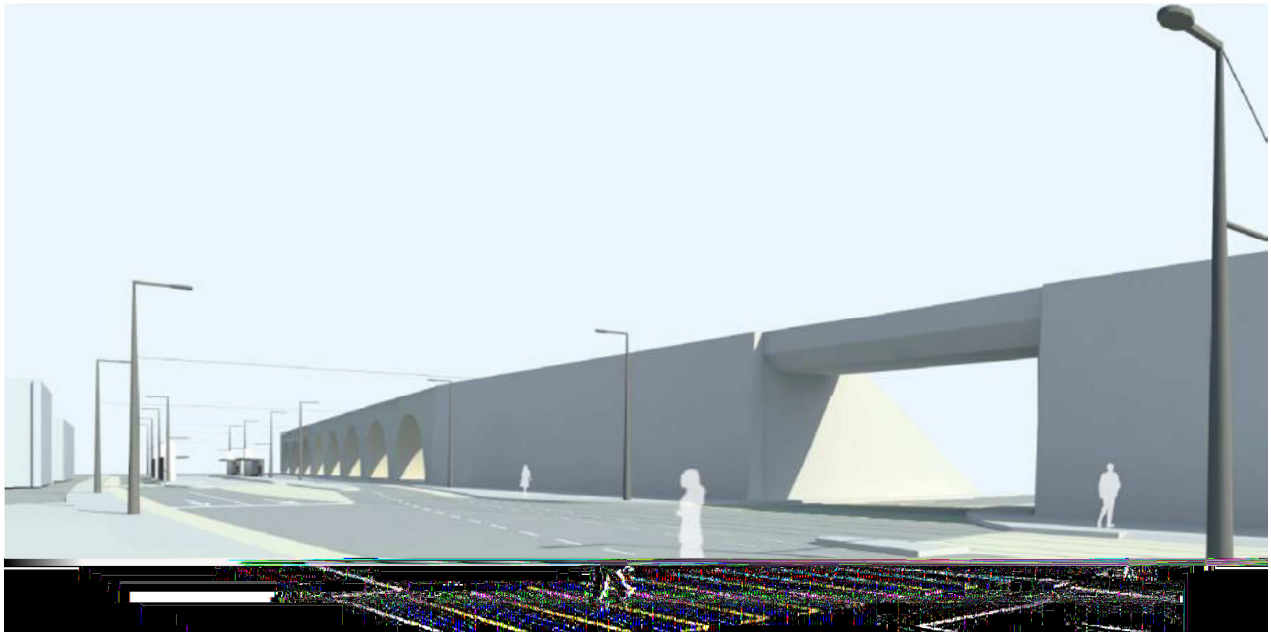


9.arrMt du 5alicien, comme tous les arrMts du parcours, sera conLu con1ormément au' normes dBaccessi:ilité pour les personnes 0 mo:ilité réduite. 9Bacc6s au' tramways depuis le ?uai se 1era de plain, pied, a)ec des espaces horiEontau' et)erticau' minimes. 9e ?uai lui,mMme dé2a2era des cheminements li:res dBo:stacles su11isants pour le con1ort de tous les usa2ers.



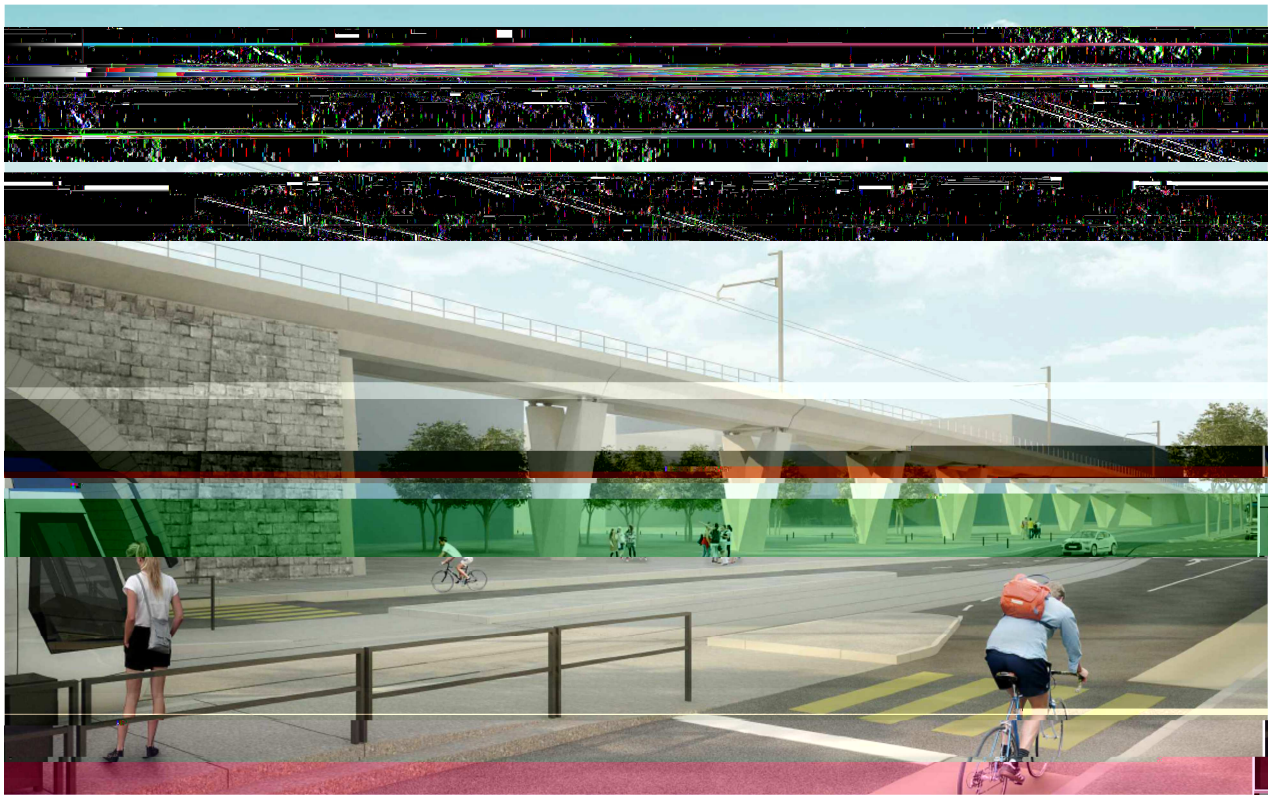
Pour y a;outer la plate**,1**orme du tram et les cheminements de mo**:**ilité douce, l.emprise de la route de Renens passera, dans la section lon**2**eant l.actuel talus permettant la surélé**)**ation de la **)**oie C**&&** de A**é:**eillon, de la limite de Renens **)**ers le **)**iaduc du **5**alicien, des **?**uel**?**ues 1**(** m**6**tres actuels **0** pr**6**s de **$**4 m**6**tres. Ce **2**ain d.espace pourra se **1**aire en supprimant ledit talus.

3ans le pro;et mis **0** l.en**?**u**M**te, le talus était remplacé par un mur de sout**6**nement d.une lon**2**ueur de plus de **$**00 m**6**tres et culminant **0** 9 m**6**tres 40.



Cet élément a **1**ait l.o**:**;et d.une opposition de la **7**ille de Prilly **?**ui a **1**inancé, par le **:**iais des préa**)**is ***+ $$,$**011 et ***+** 1**/,$**01**/**, une étude de **1**aisa**:**ilité d.une prolon**2**ation de l.actuel **)**iaduc, permettant, outre une esthéti**?**ue indénia**:**lement plus lé**26**re, une perméa**:**ilité entre le nord de la **)**ille et le **1**utur **?**uartier de Malley.

Cette étude, menée **0** terme, a été présentée au**'** di**)**ers acteurs du pro;et pour appro**:**ation. **C**lle a é**)**idemment été retenue comme pré**1**éra**:**le de tous points de **)**ue.



Ce)iaduc de 1/8 m6tres, appuyé 0 l.est directement sur la culée du)iaduc histori?ue et 0 l.ouest sur un court mur de sout6nement, permet d.atteindre tous les o:;ecti1s esthéti?ues et de perméa:ilité espérés.

4 noter ?ue le dé)eloppement de cet o:;et du pro;et est postérieur au dépIt de la Procédure d.4ppro:ation des Plans <P4P= aupr6s de l.P&!. 3e ce 1ait, :ien ?u.ayant 1ait l.o:;et d.une lar2e consultation, le)iaduc n.est o11iciellement au;ourd.hui ?u.une proposition de modi1ication de la P4P initiale, 1aisant suite 0 l.opposition de la 7ille de Prilly.

Pour une ?uestion de clarté dans la procédure et sous le conseil de l.P&!, les transports pu:lics de la ré2ion lausannoise <tl=, ma\tre d.ou)ra2e du pro;et t1, ont décidé d.attendre la 1in de la P4P actuellement en cours pour déposer une P4P complémentaire portant sur le)iaduc ainsi ?ue d.autres o:;ets sur les territoires de 9ausanne et Renens.

Parall6lement, ce)iaduc de)ra é)idement aussi 1aire l.o:;et d.une mise 0 l.en?uMte pu:li?ue.

&inancement

9.entier des études et tra)au' pour la construction de la li2ne de tram sont 0 char2e des tl, sous 1inancement con;oint de l.Ctat et de la Con1édération.

Ceci inclut l.ensem:le des 1rais en2endrés par ce chantier en sur1ace et en sous,sol, entendus restitués dans un ni)eau de ?ualité identi?ue 0 celui antérieur au' tra)au', donc é)alués sous réser)e des ni)eau' d.amortissement des installations e'istantes. !oute amélioration, e'tension ou remplacement d.opportunité est 0 char2e de la commune territoriale ou du 2estionnaire de réseau concerné.

9e montant sollicité par le présent préa)is inclut donc les montants non amortis des installations e'istantes.

Par contre, il n.inclut pas les montants nécessaires au' améliorations. Cn ce ?ui concerne la 7ille de Prilly, saisir l.opportunité de ces tra)au' permettra de réaliser un aména2ement ur:anisti?ue de ?ualité sur les ?uel?ues 8.000 m$ d.espace pu:lic tra)aillés en termes d.éclaira2e pu:li?ue, de mo:ilier ur:ain et de)é2étalisation, et de remplacer les collecteurs d.eau unitaires par le syst6me séparati1 con1orme au Plan 5énéral d.C)acuation des Cau' <P5CC=.

Ctant donné le calendrier de réalisation, il est au;ourd.hui prématuré de mener des pro;ets, et ceci ;us?u.au stade des soumissions rentrées, sur ces éléments. Hls 1eront donc l.o:;et de préa)is distincts.

Concernant le)iaduc de Malley, son surcoRt par rapport au mur de sout6nement est de l.ordre de 10 D. 4ucune participation de la Commune n.est demandée pour les 1rais de construction, mais ce ratio est appli?ué pour la participation de Prilly au' 1rais d.in2énierie et de ralentissement C&&, au' honoraires de mandataires et 0 la cou)erture du ris?ue de dépassement de coRt.

Comme c.est le cas pour toute structure porteuse de leur plate1orme 1erro)iaire, les C&& seront, au terme des 2aranties lé2ales, propriétaire du)iaduc. Par contre, l.entretien de cet ou)ra2e incom:era 0 la 7ille de Prilly pour une durée de 100 ans, les 1rais de sui)i et d.inspection restant 0 char2e des C&&.

CoRts

Con1ormément 0 la con)ention relati)e 0 la réalisation du tram t1 ainsi ?u.au' mesures d.accompa2nement liées au tram t1, les participations de Prilly 0 ce pro;et s.articulent comme suit "

9i:ellé	Montant
Participation au' 1rais C&&	C-& %0.000.,
Participation au' honoraires mandataires	C-& (0.000.,
Participation au' ris?ues de dépassement de coRt	C-& $00.000.,
Part non amortie des éclaira2es pu:lics	C-& 90.000.,
Part non amortie des réseau' et 2énie ci)il	C-& 6(.000.,
3i)ers et impré)us <10 D=	C-& 4%.(00.,
!otal -!	C-& ($$.(00.,
!74 <8 D=	C-& 41.800.,
!otal !!C	C-& (64./00.,

Hncidences 1inanci6res

9a dépense de C-& (64./00., sera 1inancée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de /0 ans au ma'imum. Clle 1i2ure pour un montant de C-& 840.000., au plan des in)estissements <pa2e 1$(du :ud2et $016, sous $4utres dépenses et mo:ilité , Chi11re 4.$, Prolon2ation pont 5alicienT=.

9a char2e 1inanci6re pour cet o:;et sera de C-& 18.800., d.amortissement et de C-& 11./00., d.intérMts au tau' de 4 D. 9.amortissement 1i2urera sous la ru:ri?ue 4/0.//1 $Réseau routierT et les intérMts sous la ru:ri?ue 4/0./90 $Réseau routierT.

4pr6s acceptation du présent préa)is par le Conseil communal, la somme des crédits dBin)estissement)otés depuis le dé:ut de la lé2islature $011,$016 se montera 0 C-& 61.96(.000., et la char2e totale des amortissements s.él6)era 0 C-& 4.6%0.600.,.

Conclusions

Cn re2ard de son modeste coRt 0 char2e de la 7ille de Prilly, ce pro;et de tram est une réelle opportunité pour la collecti)ité prillérane. Cn e11et, en plus de ce nou)eau mode de transport dans une Eone destinée 0 accueillir de nom:reuses personnes, lBarri)ée de ce !P sera une nette)aleur a;outée au dé)eloppement attendu de toute cette Eone de Malley, centre sporti1 compris. 3e plus, la prolon2ation du)iaduc du 5alicien permettra la création dBune transparence et perméa:ilité :ien)enue entre le secteur sud de Prilly et le 1utur dé)eloppement de la 1riche de Malley.

Préa)is *+ 6,$016 au Conseil communal

4u)u de ce ?ui préc6de, la Municipalité)ous demande, Monsieur 9e Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de :ien)ouloir prendre les résolutions sui)antes "

9e Conseil communal de Prilly

,)u le préa)is municipal *+ 6,$016,

, ou\ le rapport de la commission char2ée d.étudier cet o:;et,

, considérant ?ue ledit o:;et a été ré2uli6rement porté 0 l.ordre du ;our,

décide

1. d8octroyer un crédit de C-& (64./00., destiné au' aména2ements ur:ains et modi1ications de réseau' souterrains en)ue de la mise en place de la li2ne de tram t1F
$. de 1inancer cette dépense par la trésorerie courante F
/. d.amortir ce crédit sur une durée de /0 ans au ma'imum par la ru:ri?ue 4/0.//1 SRéseau routierTF
4. de 1aire 1i2urer sous la ru:ri?ue 4/0./90 SRéseau routierT les intérMts relati1s au' dépenses découlant de ce crédit.

4insi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mars $016.

4u nom de la Municipalité

9e Ayndic	9a Aecrétaire
4. 5illi6ron	V. Mo;onnet